L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 DECEMBRE 1858.

Imprimé par G. F. WEISSE & J. PUYCHOT — Publié par SSE & Co. SUPDUPOUR & HARDY

EDITEURS-PROPRIETAIRES

Rue de Chartres, No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 21 DECEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Cohen & Co., 28, Vieille Levée — Rubans, broderies et gants; aussi, marchandises sèches.

Par M. Barnett Jr, au coin Chartres et St-Louis — Verres, cristaux, porcelaine, pendules, etc.

Par R. H. Sykes, au magasin de M. W. F. Vredenburgh & Co., 28, Vieille Levée — Vieilles eaux de vie de cognac, genièvre, vins, etc.

Par A. Hernandez, à l'Arcade de Bank — Plusieurs terres et propriétés situées dans le 1er District.

Par E. Forstall, jr., Exchange de la Bourse — Une boîte d'instruments pour dentiste, une pendule, une montre en or, objets divers.

Par F. J. Spear, 82 rue de Chartres — 10 lampes d'opra, fraîches et à l'Arcade de Bank, au coin de Carondelet, marchandises.

Par Stephen Nayades, chaussures, marchandises sèches, etc.

Par N. Vigile, rue Bourgogne — Meubles, linge de corps.

Par E. Rogers — Chapeaux pour femmes, fleurs, rubans, etc.

Par R. H. Sykes — Amandes de Tarragone — aussi, bottes, souliers et brodequins.

Voir aux annonces.

L'AUTRICHE, L'ITALIE ET LA FRANCE.

Nous avons parlé, hier, d'un article de la *Presse* qui, attribué à de hautes influences, avait produit une grande sensation non seulement en France, mais en Europe même.

Nous reproduisons aujourd'hui cet article publié sous le titre des *Autrichiens en Italie*. Nous le livrons à l'appréciation de nos lecteurs. Ils verront que le sens du cet article, que nous avons traduit quelques jours après, est la tendance des idées qui en forment la base, étaient de nature, en effet, à produire l'impression que les correspondances signalaient. Les dernières lignes surtout sont très significatives.

Il vaut, à ce propos, de ne pas se prendre à croire que les parties belliqueuses ne s'y sont pas glissées. Il ne faut pas oublier que le pouvoir de l'Autriche qu'assurément au service, ce sont plusieurs conventions et traités, et que, si le gouvernement français, s'est entraîné à ranger les tendances de cet article, il ne puisse faire sans qu'il ait de ses déclarations une profession de foi à laquelle il ne s'est point prévalu le porte-parole. Le gouvernement français ne saurait, en effet, se soustraire à ses engagements, et, si l'Autriche, dans le cas où elle serait attaquée par la France,